

Renforcer la capacité des entreprises canadiennes à investir dans des filiales étrangères

Bon nombre de sociétés mères canadiennes tentent de prendre de l'expansion à l'échelle mondiale et, ce faisant, investissent d'importantes sommes dans des filiales situées à l'extérieur du Canada. Pour protéger ces investissements et limiter les risques, la société mère couvre l'investissement pour limiter les pertes sur change qui peuvent autrement survenir.

Les gains et les pertes issus de ces couvertures ont généralement le même caractère que l'actif couvert; cependant, les sociétés sont tenues de constater les gains et les pertes au regard des couvertures arrivant à échéance même si elles continuent de retenir les actifs couverts. Cela peut avoir une incidence négative sur le capital investi et mener à des fluctuations volatiles du revenu imposable. En autorisant le report des gains ou des pertes fiscaux résultant de ces couvertures pendant la période de rétention de l'actif, on faciliterait l'expansion internationale des sociétés appartenant à des intérêts canadiens.

Recommandation

Que le gouvernement fédéral autorise le report des gains et pertes sur change sur les opérations de couverture associées aux investissements dans des filiales situées à l'extérieur du Canada pendant que l'actif reste entre les mains de l'investisseur canadien et continue de couvrir l'investissement.